

PROCÈS VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton ajournée et tenue le mardi, 20 mars 2012 à 19 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le Maire, monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Guy Lapointe;
Robert Leclerc;
André Bernier;

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 19 h 00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

102-03-2012

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que l'ordre du jour adopté à la séance du 6 mars dernier soit maintenu et que les points reportés soient traités, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public, qu'une période de questions soit prévue et d'ajouter les items suivants :

- 10.11 Demande du Camping Wigwam;
- 10.12 Retrait de la vente pour non paiement de taxes;
- 10.13 Embauche de trois pompiers à temps partiel;
- 10.14 Formation de « Pompier 1 »;
- 10.15 Adjoint aux travaux publics;
- 10.16 Vacances de Roger Garneau et de Lyne Loiselle

4. ADMINISTRATION

103-03-2012

4.10 Résultat de l'appel d'offres 2012-002

Considérant l'appel d'offres 2012-002 concernant les services professionnels en hydrogéologie pour la reconstruction du puits numéro 3;

Considérant que l'appel d'offres pour services professionnels a été évalué à l'aide d'un système de pondération basé notamment sur l'expérience de l'entreprise, la réalisation de projet comparables, l'équipe de travail ainsi que le prix soumis;

Considérant que le comité de sélection composé de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, la directrice générale adjointe, madame Sylvia Ouellette et le contremaître aux travaux publics, a évalué les soumissions présentées et en a vérifié la conformité selon les règles applicables en la matière;

Considérant les soumissions reçues :

Soumissionnaires	Pointage final
LVM	39.36
LNA	37.62
AMEC	18.96

Considérant que la firme LVM est la firme ayant le plus haut pointage et que la soumission est conforme;

104-03-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la firme LVM pour les services professionnels en hydrogéologie pour la reconstruction du puits numéro 3 et ce, pour un montant de 33 197,63\$ incluant les taxes applicables.

4.11 Résultat de l'appel d'offres 2012-003

073-03-2012

Considérant l'appel d'offres 2012-003 concernant les services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction du puits numéro 3;

Considérant que l'appel d'offres pour services professionnels a été évalué à l'aide d'un système de pondération basé notamment sur l'expérience de l'entreprise, la réalisation de projets comparables, l'équipe de travail ainsi que le prix soumis;

Considérant que le comité de sélection composé de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, la directrice générale adjointe, madame Sylvia Ouellette et le contremaître aux travaux publics, a évalué les soumissions présentées et en a vérifié la conformité selon les règles applicables en la matière;

Considérant la seule soumission reçue :

Soumissionnaire	Pointage final
Consumaj	37.61

Considérant que la soumission de la firme Consumaj est conforme;

105-03-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la firme Consumaj pour les services professionnels d'ingénierie pour la reconstruction du puits numéro 3 et ce, pour un montant de 34 032,60 \$ incluant les taxes applicables.

4.14 Dépôt du rapport financier 2011 et du rapport du vérificateur

Ce point est reporté à l'assemblée régulière du 1^{er} mai 2012.

10. DIVERS

10.11 Demande du camping Wigwam

Considérant les résolutions 269-09-2010, 310-10-2010 et 200-07-2011 de ce Conseil municipal;

Considérant que le Camping Wigwam a régularisé l'empiètement de la rue des Érables et que le lotissement est maintenant enregistré au ministère des Ressources naturelles;

Considérant que ces dites démarches ont engendré des coûts importants pour le Camping Wigwam ainsi que des délais imprévus;

Considérant que la résolution 200-07-2011 prévoit l'annulation des intérêts sur les factures à payer pour l'entretien de la rue des Érables, des Geais-Bleus et des Merisiers ainsi que pour la réparation du réseau d'aqueduc de la rue des Érables;

Considérant la demande du Camping Wigwam pour l'annulation de certaines de ces factures;

Considérant la demande du Camping Wigwam et de résidents du secteur afin que soit entretenue (déneigement et entretien de la surface gravelée) la voie privée portant le nom «des Colibris» ainsi qu'une section de «des Merisiers» située entre la rue des Colibris et la rue des Érables;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la cession de l'assiette de la rue des Érables en vue de l'obtention d'aide financière gouvernementale pour la reconstruction du réseau d'aqueduc;

106-03-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soient, tel que prévu, crédités les intérêts sur les factures à payer;

Que soient crédités les frais d'administration et le salaire facturé pour les travaux exécutés par les employés municipaux;

Que la cession de l'assiette de la rue des Érables soit notariée dès que les factures (crédits appliqués) auront été payées;

Que monsieur Yves Croteau, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale soient mandatés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Municipalité;

Que soit rédigé un projet d'entente pour l'entretien de la rue des Colibris et de la section de la rue des Merisiers comprise entre la rue des Colibris et la rue des Érables et qu'il soit présenté à une session ultérieure de ce conseil.

10.12 Retrait de la vente pour non paiement de taxes

Considérant la résolution numéro 079-03-2012 relative à l'avis de procédure de vente pour non paiement de taxes;

Considérant que des propriétaires ont remboursés les taxes de 2010 ainsi que les intérêts sur les échus;

107-03-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit ordonné à la directrice générale de retirer de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier, l'immeuble désigné par le matricule 6857-61-9357.

10.13 Embauche de trois pompiers à temps partiel

Considérant l'offre d'emploi pour le service de sécurité incendie de la Municipalité;

Considérant que le service a retenu trois candidats pour faire partie du service des incendies de la Municipalité;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Ricard à l'effet que soient retenus les services de messieurs Guy Penelle, André Bienvenue et Steve Houde pour occuper les postes de pompiers à temps partiel;

108-03-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soient embauchés messieurs Guy Penelle et André Bienvenue;

Que monsieur Steve Houde soit engagé pour une période d'essai de 6 mois;

Que monsieur Yves Ricard produise une évaluation écrite de monsieur Houde au plus tard le 20 septembre 2012.

10.14 Cours de « Pompier 1 »

Considérant que des trois nouveaux pompiers engagés par la municipalité, deux d'entre eux doivent être inscrits au cours de « Pompier 1 », obligatoire en vertu de la loi;

109-03-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que messieurs André Bienvenue et Guy Penelle soient inscrits au cours de pompier 1.

10.15 Adjoint aux travaux publics

Considérant qu'il y a lieu de nommer un adjoint pour le service des travaux publics;

Considérant que cette personne doit agir à titre de personne ressource en cas d'absence du contremaître, monsieur Mario Sansoucy;

110-03-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que monsieur Roger Garneau soit nommé au poste d'adjoint des travaux publics.

10.16 Vacances pour monsieur Roger Garneau et madame Lyne Loisel

Considérant les vacances annuelles de l'ensemble des employés municipaux;

Considérant qu'il y a lieu de revoir les vacances pour des raisons d'équité;

111-03-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que les vacances annuelles de monsieur Roger Garneau ainsi que celles de madame Lyne Loisel soient portées au nombre de trois (3) plus une journée pour l'année 2012 et que s'ajoute une journée par année à compter de l'année 2013 jusqu'à concurrence de quatre (4) semaines de vacances annuelles.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée aux membres du conseil.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

112-03-2012

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 19 h 40.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.